

## DIRECTION DE LA CONSTRUCTION ET DE L'AMENAGEMENT

## **VALEURS GUIDES**

## valables pour le dimensionnement de l'assainissement individuel et collectif

Etude des charges sur les eaux usées domestiques pour différents types d'usagers et activités, décembre 2016

			Unité (par jour)	Volume (en litre)	Charges polluantes (en gramme)				
					DCO	DBO <sub>5</sub>	MES	N	Pt
Résidence	- avec compteur d'eau		habitant	200	130	65	60	13	2
	- sans compteur d'eau		habitant	250	130	65	60	13	2
Lotissement social	- avec compteur d'eau		habitant	300	130	65	60	13	2
	- sans compteur d'eau		habitant	360	130	65	60	13	2
Etablissement scolaire (1)(2)	- primaire ou secondaire : demi-pensionnaire et externe		élève	30	20	8	5	3,5	0,4
	- secondaire : interne		élève	250	130	65	60	13	2
Commerce/Bureau			employé	50	26	12	14	7,5	0,7
Crèche/Garderie (1) (2)			enfant	30	20	8	5	3,5	0,4
Cuisine centrale (1)			repas	5	6,5	2	3,5	0,6	0,1
Etablissement de soins (1)(2)			lit	800	300	120	140	26	5
Hôtel (1)(2)	- île haute		touriste	500	180	90	90	18	2,5
	- île basse		touriste	300	180	90	90	18	2,5
Pension de famille (1)(2)			touriste	300	180	90	90	18	2,5
Salon de coiffure (1)			employé	400		_	-	-	-
Institut de beauté (1)	- avec SPA		client	260	-	-	-	-	-
	- sans SPA		client	60	-	-	-	-	_
Salle omnisport/Complexe sportif (1)			place	10	-	-	-	-	-
Salle de sport (1)			place	60	-	-	-	-	_
Restauration (1)	- à emporter uniquement ou type pizzéria		repas	20	-	-	-	-	-
	- sur place ou à emporter	- type gastronomique	repas	70	-	-	-	-	-
		- type « chinois »	repas	200	-	-		-	-

<sup>(1)</sup> Sont inclus les volumes produits par le personnel.

Le coefficient de pointe  $(C_p)$  sera calculé suivant la formule suivante  $C_p = 1.5 + 2.5/(Q_m)^{1/2}$  et ne pourra pas dépasser la valeur 4  $(Q_m$  en l/s).

Notion de nombre d'habitants par chambre (CH)\*: Jusqu'à 2 chambres : 2 habitants par chambre, au-delà de 2 chambres : 1 habitant par chambre supplémentaire (ex : studio, F1 et F2 (1 CH) : 2 habitants ; F3 (2 CH) : 4 habitants ; F4 (3 CH) : 5 habitants ; F5 (4 CH) : 6 habitants...)

\*Hors résidences OPH, où le ratio de 2 habitants par chambre continue de s'appliquer quelque soit le nombre de chambres.

<sup>(2)</sup> Sont inclus les volumes produits par la préparation de repas sur place (pour l'hôpital : représente 1/3 à 1/4 des repas).